

Environnement

Une cave privée à énergie positive

Située près de Comeilla de la Rivière sur la départementale 114, la cave présente l'originalité d'être équipée de 210 m² de panneaux photovoltaïques.

[J.M.]



Jean Boucabeille n'a pas hésité longtemps pour reprendre le domaine familial qui porte son nom à Comeilla de la Rivière. Cet ancien banquier parisien a non seulement repris le domaine en main mais il l'a aussi transformé en six mois à peine pour sortir sa première cuvée en 2008. Pour cela, il arrache une petite partie du domaine pour construire sa cave particulière, installe un récupérateur d'eau de pluie et 210 m² de panneaux photovoltaïques pour une production annuelle de

36 000 kWh. « On espère que cela couvrira la demande en énergie de la cave et de la production du vin ». Le dispositif qui couvre presque l'ensemble du toit de la bâtisse est impressionnant mais surtout économisera plus de douze tonnes de CO₂ par an. « La toiture ne servait à rien et j'avais beaucoup d'espace. L'investissement porte à 168 000 euros avec une aide de 28 000 euros de la région. Ensuite, EDF nous rachète l'électricité produite à hauteur de 57 centimes d'euros

le kilowattheure. Nous espérons ainsi récupérer plus de vingt mille euros par an ». Mais l'ambition de développement durable ne s'arrête pas là pour le jeune agriculteur. « Nous avons en totalité converti les vingt-deux hectares de vignes en agriculture biologique et on aura l'appellation en 2011 ». Un pari économique et écologiste. « Évidemment c'est un pari mais je sais que l'on dispose d'un très bon terroir avec les vignes plantées sur les coteaux de schistes ». Et le

vin dans tout ça. « Notre vin est plutôt équilibré, fin et épicé et pas trop fort en alcool ». A noter que près de 70 % de sa production part en export dans les pays du nord et qu'il espère dans les mois à venir installer un caveau sur le domaine pour de la vente directe. Mais son prochain projet écolo est d'installer un berger avec des brebis en novembre prochain pour se débarrasser des mauvaises herbes puisque les normes bio lui interdisent d'avoir recours au désherbant.